

# Lettre d'inFO... FO !

N°21 – 27 Janvier 2010

## AGENDA DU GD :

Les activités de la semaine de notre groupement départemental (GD). [Cliquez ici](#)

## RAPPEL :

- ✂ Jeudi 28 janvier la commission administrative se réunira à Pantin (après-midi)
- ✂ Jeudi 28 janvier à 17 h 30 la galette républicaine à l'union départementale
- ✂ Lundi 1 février (matin) réunion de la commission de vérification des comptes du département
- ✂ Lundi 1 février (matin) réunion des villes concernées par l'intercommunalité au CIG

## FORMATION :

Pour voir le calendrier prévisionnel des formations CNRACL : [cliquez ici](#)

Pour voir le calendrier prévisionnel des formations REGIONALE : [cliquez ici](#)

## CATEGORIE B :

Lire la réforme en cours concernant la catégorie B. [Cliquez ici](#)

Recherchons camarade pour réunion à la fédération : [cliquez ici](#)

## POLICE MUNICIPALE :

Veuillez trouver un tract concernant la police municipale : [Cliquez ici](#)

## PIECES JOINTES :

Vous trouverez également plusieurs informations annexées en pièces jointes :

- ✂ Informations juridiques et administratives (IAJ) du mois de décembre 2009
- ✂ Le formulaire d'inscription à la formation régionale CAP
- ✂ Un tract confédéral concernant la crise
- ✂ 02 jugements favorables à mettre au bénéfice de notre organisation
- ✂ Un article du parisien en relatant l'affaire de maltraitance du foyer de l'enfance de Villepin

## COMMUNIQUE :

Pour lire le communiqué concernant les emplois précaires : [cliquez ici](#)

## SECTEUR DE LA SANTE :

Pour lire le communiqué suite à la mobilisation du 26 janvier dernier. [Cliquez ici](#)

## EDITO JC MAILLY :

Pour lire l'éditorial de notre secrétaire général... [Cliquez ici](#)

Bonne lecture...

Amitiés syndicalistes  
Pascal ROBERT





# AGENDA DU GD

---

## JEUDI 14 JANVIER 2010

- ✓ trésorerie
- ✓ relance des syndicats n'ayant pas soldé l'année 2009
- ✓ contact avec le syndicat du conseil général
- ✓ contact avec des agents du parc interdépartemental Bobigny-la Courneuve (nouveau syndicat)
- ✓ assistance au syndicat de Bondy habitat concernant l'utilisation à des fins personnelles du matériel administratif
- ✓ rendez-vous avec Jean Roland pour compte-rendu conseil régional

## VENDREDI 15 JANVIER 2010

- ✓ permanence secrétariat administrative
- ✓ RDV avec un agent de St Ouen et le délégué fédéral
- ✓ intervention auprès du maire de Villepinte concernant un militant FO victimes d'une agression verbale de la part d'un responsable de service
- ✓ mise à jour du blog départemental
- ✓ contact avec Romainville habitat concernant le fonctionnement de la section
- ✓ assistance au syndicat du Bourget concernant des infos sur le congé de paternité
- ✓ assistance aux syndicats de Sevran et Romainville concernant l'envoi du décret sur la promotion au choix
- ✓ assistance au syndicat de Romainville concernant la finition du tract CTP 2EME

## LUNDI 18 JANVIER 2010

- ✓ rencontre avec le syndicat du Blanc-Mesnil à leur local
- ✓ rencontre avec le syndicat de Bagnolet
- ✓ RDV avec un des responsables du syndicat SIPS (syndicat interdépartemental des parcs Bobigny-la Courneuve) concernant leur arriver dans notre GD
- ✓ Intervention auprès du maire de Saint-Ouen concernant une syndiquée isolée
- ✓ intervention auprès du maire de Bobigny concernant une syndiquée isolée 5eme courrier
- ✓ intervention auprès du président du CIG contestation de notation d'une syndiquée isolée de Bobigny

## MARDI 19 JANVIER 2010

- ✓ contact avec une syndiquée isolée de Saint-Ouen concernant la reprise des services antérieurs
- ✓ rendez-vous avec le syndicat de Romainville concernant différentes questions
- ✓ participation à l'assemblée générale des territoriaux de St Denis
- ✓ assistance aux syndicats de Bondy concernant des informations COS

### **MERCREDI 20 JANVIER 2010**

- ✓ Préparer du travail du secrétariat administratif
- ✓ assistance au syndicat du CDEF jugement devant la cour d'appel de Paris Tribunal concernant l'affaire de maltraitance
- ✓ Mise a jour blog et envoi inFOs Internet
- ✓ assistance au syndicat de Blanc-Mesnil concernant la rédaction d'un courrier (élu CHS quittant la CGT pour venir à FO)
- ✓ assistance au syndicat de Blanc-Mesnil concernant la notation (norah)

### **JEUDI 21 JANVIER 2010**

- ✓ Trésorerie
- ✓ rencontre avec un membre du syndicat de Romainville habitat concernant le fonctionnement de la section
- ✓ contact avec le syndicat du Bourget

### **VENDREDI 22 JANVIER 2010**

- ✓ permanence secrétariat administrative
- ✓ rencontre avec la responsable du syndicat conseil général concernant des difficultés de fonctionnement
- ✓ assistance au syndicat de Bondy habitat concernant un tract ( AG)
- ✓ annulation de la commission de vérification des comptes du 29 janvier et envoi d'une nouvelle de convocation pour le 1 février
- ✓ interventions auprès du syndicat SIPS (intégration, matériel, statuts...)

### **LUNDI 25 JANVIER 2010**

- ✓ assistance au syndicat du CDEF suites du jugement devant la cour d'appel de Paris (affaire de maltraitance)
- ✓ Contact avec la section syndicale de l'OPH Romainville pour fixer un rendez-vous le 2 février prochain.
- ✓ Contact la responsable de la section départementale concernant leur journal
- ✓ intervention auprès des syndicats pour leur rappeler la CA du 28
- ✓ intervention auprès des responsables des commissions professionnelles ASVP et PM pour avoir le calendrier prévisionnel 2010

### **MARDI 26 JANVIER 2010**

- ✓ rencontre avec un agent ayant travaillé à Villepinte et s'étant fait licencier des manières litigieuses
- ✓ rendez-vous avec un agent de la mairie de Drancy (envoyé par Francis) la personne n'est pas venue
- ✓ recherche d'informations concernant la maladie et les congés annuels

### **MERCREDI 27 JANVIER 2010**

- ✓ Préparer du travail secrétariat administratif
- ✓ préparation et organisation du bureau départemental du 11/02 et envoi des informations
- ✓ préparation est organisation de la CA du 28 janvier prochain
- ✓ Élaboration de la lettre d'information numéro 21
- ✓ envoi du journal de la section départementale des cadres

**Remonter au sommaire** [cliquez ici](#)

# FORMATION CNRACL

---

Vous trouverez ci-joint le planning 2010 des stages « CNRACL REGLEMENTATION », organisés sur 4 jours.

Il est indispensable que vous nous fassiez parvenir les candidatures, en remplissant complètement la fiche d'inscription (je les enverrai à la demande), et, en indiquant la date.

Il va de soi, qu'il faut inscrire en priorité des camarades qui peuvent être considérés comme « référents » retraite au niveau du groupement départemental ou d'un syndicat.

Je souhaite vous rappeler qu'il existe déjà une liste d'attente de stagiaires inscrits en 2009. Il est toutefois nécessaire, même pour les candidats déjà inscrits les années précédentes et qui n'ont pas été retenus pour participer au stage, que vous nous fassiez parvenir la fiche d'inscription dûment remplie, afin que nous possédions tous les éléments concernant le candidat.

## PLANNING 2010

### SESSIONS DE FORMATION « CNRACL REGLEMENTATION »

- ✘ du 3 au 6 mai
- ✘ du 31 mai au 3 juin
- ✘ du 7 au 10 juin
- ✘ du 6 au 9 septembre
- ✘ du 20 au 23 septembre
- ✘ du 11 au 14 octobre.

**Remonter au sommaire** [cliquez ici](#)

# FORMATION REGIONALE

---

Comme nous en avons convenu tu trouveras ci-dessous les dates et les thèmes retenus pour les journées de formation sur la région parisienne :

## **FONCTIONNEMENT C.A.P. :**

24 mars 2010 de 9h00 à 17h00 au CIG Petite Couronne à Pantin

(Formateur du pool fédéral)

**ATTENTION AUX DELAIS LA DEMANDE EST FOURNIE EN PIECE JOINTE**

## **FONCTIONNEMENT C.T.P. :**

11 juin 2010 de 9h00 à 17h00 au CIG Petite Couronne à Pantin

(Formateur du pool fédéral)

## **TRÉSORERIE SYNDICALE :**

24 juin 2010 de 9h00 à 17h00 au Siège de la Région

(Formateur du pool fédéral).

## **LOI DE MODERNISATION DE LA FP ET LOI DE RÉFORME DE LA FPT :**

24 septembre 2010 de 9h00 à 17h00 au CIG Petite Couronne à Pantin

(Formateur du pool fédéral)

Reçois, cher Didier, l'assurance de nos sentiments syndicalistes les meilleurs.

Jean-Roland MICHEL  
Délégué Fédéral  
Branche des services publics

**Remonter au sommaire** [cliquez ici](#)

# REFORME CAT B

## REFORME DE LA CATEGORIE B : 1er ACTE

Après l'examen du décret « coquille » sur la catégorie B au CSFPT le 25 novembre 2009 (voir info-express «services publics» n° 7 du 26 novembre 2009), s'est tenue le 19 janvier 2010, la réunion sur la filière technique.

Devaient être présents, les représentants du Gouvernement (Direction Générale des Collectivités Locales) et des représentants du CSFPT (18 membres : 9 représentants du collège employeurs, 9 représentants des organisations syndicales).

Seuls, 3 représentants des employeurs étaient présents avec toutes les organisations syndicales et la DGCL.

L'objectif de cette réunion était d'examiner la synthèse des propositions transmises par les organisations syndicales sur l'appellation du nouvel espace statutaire issu de la fusion des cadres d'emplois des contrôleurs et des techniciens supérieurs, les missions, le recrutement, le déroulement de carrière (examen pour le passage du 1er au 2ème grade et du 2ème grade au 3ème grade) dans le cadre d'emplois.

Après 4 heures de débats, le dossier n'est pas clos, il fera l'objet de la 1ère partie de la prochaine réunion du 17 février 2010, qui examinera la filière sanitaire et sociale au lieu de la filière administrative comme prévu à la demande des organisations syndicales.

### ONT ETE RETENUES :

La fusion des cadres d'emplois des contrôleurs et techniciens avec comme appellation technicien, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe.

### Les missions du :

#### **Technicien territorial**

Conduite de chantier sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique. Encadrement des personnels. Contrôle des travaux confiés aux entreprises. Comptabilité analytique et contrôle de gestion. Instruction des affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et conservation du domaine de la collectivité. Mise en oeuvre des actions liées à la préservation de l'environnement. Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages. Surveillance de travaux d'équipement, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques. Surveillance du domaine public et constatation des contraventions. Enseignement de la formation professionnelle.

#### **Technicien de 2ème et 1ère classe**

Les missions des techniciens. Direction des travaux sur le terrain. Enquête, contrôle et mesures techniques ou scientifiques. Elaboration de programmes annuels, d'un projet de travaux neufs ou d'entretien. Gestion, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, d'une section de service ou d'un service technique ou de missions d'études ou de projets. Contrôle des chantiers. Gestion des matériels. Gestion d'un service ou d'une partie de services dont l'importance ne justifie pas la présence d'un ingénieur. Missions d'études et de projets. Technicité (à définir).



## Accès au titre de la promotion interne :

Par la seule voie du choix pour les agents de la filière (sauf pour les agents de l'échelle 3) avec des conditions d'ancienneté et de quota pour l'accès au cadre d'emplois du 1er grade. Par voie d'examen professionnel avec des conditions d'ancienneté et de quota pour l'accès au 2ème grade.

**Pour Force Ouvrière**, si les conditions proposées vont dans le bon sens, nous rejetons le lien entre les conditions d'ancienneté requises pour accéder à la catégorie supérieure et le quota des recrutements au concours qui, dans les faits, n'offrent que peu ou pas de possibilité de promotion.

## SONT TOUJOURS EN DISCUSSION ET ARBITRAGE DU GOUVERNEMENT :

- ↳ Le recrutement. L'accès au 1er grade niveau IV « bac », doit-il être généraliste ou technique ?
- ↳ Pour les concours de 1er et 2ème niveau externe, interne et 3ème concours, le gouvernement a choisi d'ouvrir les concours sur épreuves et par spécialité 6 ? 9 ? ou 10 ?

**Force Ouvrière est** pour l'ouverture des concours avec épreuves et options. Ce qui est plus facile à organiser et plus adapté aux agents. Comment les centres de gestion vont-ils répondre aux besoins spécifiques des collègues et mettre en place les concours par spécialité dont le secteur est vaste ?

Nous pouvons craindre de la part des collectivités des recrutements supplémentaires de contractuels..... !!!

- ↳ Le nombre d'épreuves 2 ou 3 pour les 6 concours, n'a pas été arrêté.
- ↳ L'avancement de grade issu du protocole signé par certaines organisations syndicales, met en place des examens professionnels pour le passage du 1<sup>er</sup> grade au 2ème grade et du 2ème grade au 3ème grade. Ces épreuves sont trop importantes et ne prennent pas en compte l'expérience professionnelle des agents.

**Pour Force Ouvrière**, au delà de l'accélérateur de carrière que sont les examens professionnels et qui sont une bonne chose, il est inadmissible de bloquer les avancements des agents. Pourquoi ? Le fait de lier par quota, par collectivité, les promotions au choix à la nomination des agents suite à un examen professionnel, empêche l'avancement linéaire des agents dans un cadre d'emplois.

Ce que le législateur a supprimé (les quotas), en créant les promus-promouvables, le Gouvernement l'a contourné avec l'appui de ses organisations syndicales signataires des accords de Bercy (CGT - CFDT - FSU - UNSA - CGC - SOLIDAIRES).

**Remonter au sommaire** [cliquez ici](#)

# CATEGORIE B SUITE

**Nous cherchons un ou une camarade de la catégorie B émanant de la filière sanitaire et sociale pour représenter notre région à la fédération. Les camarades intéressés pour effectuer ce travail sont priés de se faire connaître.**

*Mes cher(e)s camarades, je vous demande de me proposer le nom d'un camarade issu si possible de la filière sanitaire et sociale et qui a une connaissance des statuts le régissant afin de participer au groupe de travail mis en place par la FD*

*Comptant sur votre réactivité,*

*Amitiés syndicalistes*

*jean-roland MICHEL  
délégué fédéral FO  
région parisienne  
06 20 11 29 32*

**Subject:** CATEGORIE B - FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

*Aux Membres du Bureau Fédéral - Pour information  
Aux Secrétaires Régionaux - Pour exécution  
"Services Publics"*

*Cher(e)s Camarades,*

*Contrairement à ce qui vous avait été dit, la D.G.C.L. vient de nous informer que la prochaine réunion sur la catégorie B sera sur la Filière Sanitaire et Sociale (et non Filière Administrative).*

*Seront également traités, pour seulement cette filière, quelques cadres d'emplois de la catégorie A (nous ne les connaissons pas).*

*Merci de nous désigner un camarade très rapidement, nous communiquer les noms et coordonnées (adresse, tel, email).*

*La réunion du groupe de travail FO se tiendra début février. La date et l'heure vous seront communiquées ultérieurement.*

*Cordialement,  
Sylvian LESCURE  
Secrétaire Fédéral*

**Remonter au sommaire** [cliquez ici](#)

# P.M.

## POLICE MUNICIPALE SUSPENSION DES NEGOCIATIONS !

**A LA SUITE DE LA REUNION QUI S'EST TENUE AU MINISTERE LE 20 JANVIER DERNIER IL A ETE DECIDE DE SUSPENDRE LES NEGOCIATIONS !**

Pour accompagner les mesures du rapport Ambrogianni le gouvernement nous proposait :

- ↳ La nouvelle grille indiciaire pour les catégories B (commune aux autres filières)
- ↳ La promotion interne au choix de la catégorie C à B (avec quotas)
- ↳ Abaisser le quota pour les directeurs à 40000 habitants et 20 agents y compris les ASVP .

**FO a déclaré** que le gouvernement ne proposait là que des « mesurottes » et que la catégorie C était encore la grande oubliée de ces négociations.

**FO a souhaité** que le gouvernement travaille encore sur nos revendications :

- ↳ Indice terminal de la catégorie C à 529 comme dans la filière technique et sapeurs pompiers
- ↳ Indemnité spéciale de fonctions (ISF) au taux maximum pour tous et obligatoire,
- ↳ NBI spécifique
- ↳ Prise en compte de la pénibilité dans les futures négociations sur la retraite.

Suite à notre insistance, le ministère s'est engagé à réétudier ces questions, et nous informera de ses dernières propositions.

La prise en compte de ces revendications constitue pour FORCE OUVRIERE la condition indispensable à toute nouvelle négociation.

D'ores et déjà, sous l'impulsion de FO, l'intersyndicale s'est reconstituée et a décidé de se réunir le 3 mars en vue d'éventuelles actions. Sans le SNPM /CFTC, qui par son comportement s'est de lui-même exclu de la structure.

**VOTRE SYNDICAT RESTE TOUJOURS PRESENT DANS LA LUTTE COMME  
DANS LA NEGOCIATION ET CE, SANS AUCUNE DEMAGOGIE !**

**Remonter au sommaire** [cliquez ici](#)

# SANTE

---

## ORDRE INFIRMIER:

### UNE MOBILISATION RÉUSSIE DU 26 JANVIER 2010

La journée de grève et de manifestations initiée par l'intersyndicale (FO – CGT – CFDT – UNSA – CFTC – FSU) a rencontré un fort succès qui s'est manifesté par un taux de grévistes qu'il faut mesurer à la hauteur du nombre de salariés qui a été assigné pour permettre de maintenir une réponse de Santé Publique.

Au delà du taux de grévistes, notons que nous avons constaté de nombreux professionnels qui ont manifesté leur désapprobation par rapport à la mise en place des Ordres Professionnels en participant aux divers regroupements départementaux et régionaux.

N'est-il pas temps, aujourd'hui, que les Pouvoirs Publics prennent compte du rejet unanime de la profession par rapport à la mise en place de l'Ordre des Infirmiers.

Il convient d'ouvrir un cadre de négociations qui doit aboutir à une inflexion législative et réglementaire permettant d'apporter la réponse qu'attendent les professionnels concernés.

La Fédération Force Ouvrière des Personnels des Services Publics et des Services de Santé se tient prête à tout instant à cette négociation que nous jugeons indispensable.

**Remonter au sommaire** [cliquez ici](#)

# Edito JC Mailly

## 40 ans, c'est déjà trop !

Même si le gouvernement n'a pas encore fait connaître officiellement ses intentions en matière de retraite, on voit très bien que le débat est lancé à travers les ballons d'essai et prises de positions diverses, y compris sur le plan politique.

Le ministre du Travail, Xavier Darcos, chargé du dossier, explique ainsi qu'on ne doit pas avoir de tabou. Mais qu'il faudra augmenter, d'une manière ou d'une autre, la durée de cotisation. Autrement dit, pas de tabou, mais des œillères.

Depuis des années, on nous assure qu'à partir du moment où les gens vivent plus longtemps il est logique qu'ils travaillent plus! Cela fait partie des fausses évidences. Une telle assertion exclut tout débat sur la répartition des richesses et sur le modèle de société qu'il faut construire ou reconstruire.

Au nom de quoi, parce que l'on vit plus longtemps, faudrait-il travailler plus longtemps? Avec une telle logique il faudrait que les femmes travaillent plus longtemps que les hommes, au prétexte qu'elles ont une espérance de vie plus grande!

En fait, la seule question est celle du financement. Du fait du capitalisme libéral, de la dérégulation, d'une répartition plus inégalitaire des richesses (toutes les causes à l'origine de la crise), les bien-pensants affirment qu'on ne peut plus supporter les dépenses des régimes sociaux et qu'il faut donc les diminuer. D'où l'idée qu'il faudrait travailler plus longtemps.

Si les régimes étaient équilibrés, personne n'en parlerait. C'est pourquoi le dossier «retraites» ne peut être examiné en dehors des questions de politique économique et sociale et de fiscalité. C'est aussi pourquoi nous refusons de cautionner toute augmentation de la durée de cotisation ou tout report au-delà de 60 ans du droit au départ en retraite.

40 ans, c'est déjà trop! Surtout quand on sait qu'aujourd'hui la durée moyenne d'activité des salariés est inférieure à 40 ans (de l'ordre de 38 ans) et que toutes les périodes ne sont pas cotisées, même quand elles sont validées. Il faut donc de

nouveau bloquer toute dégradation pour obtenir à terme une réduction de la durée.

De la même manière, nous n'accepterons pas que l'on remette en cause le code des pensions et le statut général de la fonction publique. Ceux qui plaident pour attaquer le code des pensions sont aussi ceux qui veulent détruire le statut, statut qui est un des garants de la neutralité républicaine de la fonction publique.

Force Ouvrière a donc travaillé sur les questions relatives au financement. Nos propositions permettraient d'assurer l'équilibre financier. Elles percutent la politique économique et sociale en cours, celle qui, en France comme ailleurs, conduit dans le mur.

Au passage, mais c'est important, quand il a fallu trouver de l'argent pour les banques, notamment, on l'a trouvé! Quand il s'agit de sauver le système bancaire, on a plus d'imagination que lorsqu'il faut consolider les droits sociaux.

Du côté des pouvoirs publics et de tous ceux qui plaident pour travailler plus longtemps (en gagnant moins), il s'agit aussi de montrer aux marchés financiers et aux autorités européennes que la France, pour respecter les critères de Maastricht, va imposer de nouveaux sacrifices aux salariés.

La retraite, c'est aussi le droit à la vie, c'est aussi la liberté et la sécurité. Et c'est cela qu'il faut garantir par la répartition, une amélioration du niveau des retraites et pensions (1,2 million de retraités sont sous le seuil de pauvreté) et un refus d'obliger les salariés à travailler plus longtemps, quelle que soit la formule. À terme, il faudra même obtenir une réduction de cette durée.

En cette année où l'on parle beaucoup d'Albert Camus, rappelons qu'il a écrit: «Qu'est-ce qu'un homme révolté? Un homme qui sait dire non.»

Alors que la communication va battre son plein, il nous appartient de rappeler haut et fort, dans un premier temps, nos revendications.

**Remonter au sommaire** [cliquez ici](#)

# COMMUNIQUE

## CONTRACTUELS: LA FGF-FO PREND LE PRÉSIDENT AU MOT

« Chiche » a répondu la Fédération générale des fonctionnaires de Force ouvrière aux annonces de M. Sarkozy de titularisation des agents précaires, la veille sur TF1.

La FGF-FO a décidé de prendre acte de la déclaration du chef de l'État, lundi soir, lors de sa prestation télévisée sur TF1, dans laquelle il se disait « tout à fait prêt à envisager la titularisation progressive des contractuels pour ne pas les laisser en situation de précarité » car « Ce n'est pas juste ».

« De longue date, nous soutenons cette revendication qui avait fait l'objet de négociations jusqu'à l'été dernier avant de rester en suspens. On voulait justement voir rouvrir ce dossier et on s'appuiera sur ces propos pour négocier les conditions d'intégration » relate Anne Baltazar, secrétaire générale de la Fédération générale des fonctionnaires de FO (FGF-FO), qui rassemble et coordonne l'action des syndicats Force Ouvrière de fonctionnaires et d'agents publics de l'État et de ses établissements publics.

Dans un communiqué intitulé « Contractuels: Chiche », la FGF-FO a donc pris acte de l'engagement présidentiel, affirmant qu'elle le prend « au mot et saura s'appuyer sur cette annonce pour faire avancer ses revendications notamment sur la titularisation ».

Elle n'a pas manqué de rappeler que cette annonce est en contradiction avec la politique menée par son gouvernement qui poursuit les suppressions d'emplois de titulaires (près de 34 000 en 2010) et accroît le nombre de contractuels, qui représentent plus de 16% des emplois dans l'ensemble de la Fonction Publique (plus de 850 000 agents).

Elle l'est aussi « avec la loi du 3 août 2009 dite loi mobilité, qui ouvre les vannes de l'emploi contractuel, et permet également l'emploi intérimaire dans la Fonction publique ».

**Remonter au sommaire** [cliquez ici](#)

